

Séance du mercredi 15 juillet 2009

**Étaient présents** : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Alexandre GARNERET, Pascale REMONDINI (arrivée à 21h30), Charles DESCOURVIERES.

**Étaient excusés** : François BELLAMY (procuration à Fabrice LAUNAY), Francis REMONDINI (procuration à Philippe RUPIN).

**Étaient absents** : Gérald MENDES, Éric DESQUIREZ, Guillaume SEVELLEC.

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 15 juillet 2009 à 20 heures 30 à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2009 est soumis à l'adoption. Fabrice LAUNAY et François BELLAMY par procuration, émettent une remarque concernant le sablage de la zone située rue des Acacias. Le Conseil Municipal décide de faire un bulletin d'information à la population pour la sensibiliser sur le fait que cette zone à vocation à devenir un parking et qu'en attendant la pratique de la pétanque y est tolérée dans le respect du voisinage et des règles de stationnement des véhicules. Il est rappelé que la commune n'envisage pas de créer d'autre terrain de pétanque que celui qui est à disposition aux abords du foyer communal.

Suite à une intervention de Monsieur François BELLAMY lors du Conseil Municipal du 22 juin dernier et rappelée ce jour par Fabrice LAUNAY ayant procuration de Monsieur BELLAMY, il est préconisé que dans le cadre du fonctionnement interne du Conseil Municipal, les échanges de courriers électroniques soient codifiés en objet sous la forme « pour action / pour information / ou pour avis » pour plus de clarté sur la suite à y donner.

Compte tenu de ces précisions, le compte-rendu est adopté à l'unanimité, puis l'ordre du jour est abordé :

**I. Désignation d'un délégué au sein des instances du C.N.A.S.**

Par délibération en date du 22 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS). Il convient de désigner un délégué élu pour représenter la commune au sein des instances du CNAS lors de l'assemblée annuelle notamment.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE** Monsieur Alexandre GARNERET, Maire, délégué élu du CNAS.

**II. Désignation des représentants de la commune au Comité Géographique Cent Fonts**

Le Syndicat du Bassin versant de la Vouge (S.B.V.) est composé de 5 comités géographiques. La commune de Saulon-la-Rue fait partie du comité "Cent Fonts". Il s'agit d'une instance consultative, lieu d'échange et de préparation des projets, composée de délégués élus. Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger, à titre consultatif, au comité géographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉSIGNE pour siéger au Comité Géographique "Cent Fonts" :

- Monsieur Charles DESCOURVIERES et Madame Mireille SABRI, délégués titulaires ;
- Monsieur Fabrice LAUNAY et Monsieur Philippe RUPIN, délégués suppléants.

### **III. Étude de la mise en place d'un automate d'alerte**

Monsieur le Maire explique que lorsqu'il est averti d'une alerte ou d'une information ayant des incidences pour les administrés, il a l'obligation de la retranscrire à tous les citoyens. Le Maire doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la diffusion du message pour ne pas voir sa responsabilité pénale engagée.

Or, actuellement il n'a aucun moyen de le faire dans le temps restreint imposé pour la communication de ces informations.

Monsieur le Maire présente la possibilité de mise en place d'un automate d'alerte. Ce système permet en temps réel d'informer et d'alerter tous les administrés concernés par l'envoi d'un message téléphonique. Ce service servirait pour les événements météo, les transports scolaires, les crises sanitaires (grippe...), les coupures d'eau, d'électricité ...

L'entreprise CII INDUSTRIE basée au Mans, qui a mis en place l'efficace système d'alerte de la Préfecture, propose un contrat de trois ans pour un montant de 450 €H.T. par an (au lieu de 900 €H.T.) avec un coût de mise en service de 300 €H.T. (au lieu de 600 €H.T.). À chaque alerte, le montant des communications téléphoniques sera facturé suivant la tarification prévue au contrat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de souscrire auprès de CII INDUSTRIE un contrat d'une durée de trois ans pour la mise en place d'un automate d'alerte aux tarifs présentés ;
- **DÉCIDE** la diffusion d'un bulletin spécial aux Saulonnais leur présentant le dispositif et leur demandant d'adresser de manière obligatoire à la Mairie avant le 31 août 2009, les coordonnées téléphoniques auxquels les informations pourront leur être communiquées ;
- **DÉCIDE** d'informer les différents partenaires (tels que VÉOLIA, eRDF, GrDF, la Préfecture, les transporteurs scolaires, le Syndicat des Eaux, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais ...) de la mise en place de cet automate d'alerte sur la commune de Saulon-la-Rue pour leur faire savoir que désormais les alertes qu'ils communiqueront au Maire pourront être diffusées à la population par ce biais.

### **IV. Choix du prestataire pour l'installation des rideaux à l'École**

Lors du dernier Conseil Municipal, le choix du prestataire pour l'installation des stores à l'École avait été différé. La société QUALIDÉCOR n'a pas été en mesure de proposer une offre conforme aux exigences budgétaires demandées.

La société COLLON ALUMINIUM propose une solution combinant des stores intérieurs pour l'ancienne École et des stores extérieurs pour la nouvelle École.

Compte tenu de la configuration des différentes fenêtres, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir la société SDDP DARBOIS pour la pose de rideaux intérieurs dans les salles de classe du rez de chaussée au vu de la qualité de leurs produits.
- **DÉCIDE** de confier à la société COLLON ALUMINIUM la pose de stores extérieurs dans les salles de classe de la nouvelle école au vu de l'avantage que représentent les stores extérieurs.
- **CONFIE** à Pascale REMONDINI, Fabrice LAUNAY (volontaires) et aux conseillers disponibles le soin de choisir la couleur des stores jeudi matin 16 juillet 2009 sur place.

### **V. Arrivée à terme du contrat de travail de la secrétaire de Mairie**

Par délibération en date du 8 septembre 2008, le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire. En application de cette délibération un contrat a été signé avec Mademoiselle Gwénaëlle SCHAULIES pour une durée d'un an du 8 septembre 2008 au 7 septembre 2009.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe titulaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 8 septembre 2009 ;
- cet emploi est créé à raison de 17 heures 30 hebdomadaires ;
- les crédits sont inscrits au budget ;
- le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire de signer les actes correspondant au recrutement

## **VI. Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Commune du Sud Dijonnais après validation de l'intérêt communautaire**

Après avoir pris connaissance de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais en date du 9 juillet 2009, notifiée le 10 juillet 2009, concernant les propositions de modification des statuts sur la définition de l'intérêt communautaire et les modalités de représentation, le conseil municipal est invité à délibérer sur ce projet.

Après avoir commenté l'ensemble des statuts, après débat au sein des membres du Conseil Municipal,

\* Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

\* Vu les articles 5.1, 5.3, 6.1, 6-1.6, 6-2, 6-4, 6-5, 6-6 et 9 des statuts de la Communauté de Communes,

Considérant la nécessité de préciser l'intérêt communautaire concernant les compétences définies dans les articles susvisés ainsi que les modalités de représentation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2009 concernant les modifications des articles ci-dessus énumérés des statuts tels que présentés par la Communauté de Communes du Sud Dijonnais et joints en annexe.

- CHARGE le Maire de notifier cette délibération au Président de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais

## **VII. Compte-rendu des réunions**

Monsieur Philippe RUPIN présente le compte rendu du dernier conseil communautaire en date du 9 juillet. Le bâtiment de l'ancien magasin Diagonal a été acquis, l'appel d'offres est en cours pour l'aménagement des locaux de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD) ainsi que d'une partie médicale. Le projet de maison multi accueil est suivi. La CCSD a décidé d'acquérir le canal de la Cent Fonts pour l'€uro symbolique auprès de l'Association des Amis de l'Abbaye de Cîteaux. Un appel d'offre pour le renouvellement du contrat Ordures Ménagères est lancé avec les options ramassage du papier dans les bacs jaunes ou non et option 1 ou 2 passages pour les déchets ménagers. Concernant les redevances O.M. le délai de réclamation est fixé au 31 mars de l'année N+1.

La CCSD en partenariat avec la Communauté de Communes de Nuits-Saint-Georges propose aux élus une visite de la station de recyclage des déchets verts de Quincey le mercredi 2 septembre à 17h30.

Le Comité Syndical du Syndicat des Eaux a décidé la mise en paiement du solde de la station de traitement d'eau. Les communes de Saint Nicolas, Villebichot et Saint Bernard rejoignent le syndicat de plaine de Nuits, ce qui permettra l'intégration du Syndicat des Eaux à la CCSD à la fin de l'année 2009.

## **VIII. Questions diverses**

Il est décidé de rappeler aux propriétaires du Château de Saulon (Messieurs PETIT COLAS) et d'informer le Directeur d'exploitation Monsieur Guillaume SEVELLEC du risque de chute d'un chêne du Parc du Château adjacent la rue des Chenevières et risquant de tomber sur une maison d'habitation sise dans la rue précitée.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame le Maire de Féney nous informant du montant de l'estimation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux sur l'Église communal consistant en la restauration de la nef et au remplacement de la toiture de la Sacristie (115 000 €H.T.) Le Conseil Municipal souhaite que soit demandé à Madame le Maire de Féney des précisions (nombre de tranches, montant total des travaux, nature et montant des subventions possibles, durée des travaux) et renouvelle son souhait de déléguer une personne pour assister aux réunions concernant ces travaux pour une étude en partenariat avec la Mairie de Saulon la Rue partie prenante pour 2/5<sup>ème</sup>.

Le service Transports du Conseil Général en réponse à notre courrier en date du 2 février 2009, nous fait savoir qu'il étudie la demande de la commune de création d'un arrêt supplémentaire rue des Chênetaux et qu'il prendra contact avec la Mairie pour un rendez-vous sur place. La Mairie a réédité sa demande par un courrier en date du 6 juillet 2009.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une offre de prises de vue aériennes de la société CART'AERO. Afin de renouveler les photos de la Mairie et au vu du tarif attractif le Conseil Municipal donne son accord pour faire réaliser 5 clichés de la commune pour un montant de 230 €H.T.

Les premiers passages ont été réalisés pour le Concours des Maisons Fleuries. Il est suggéré de renouveler les diplômes attribués aux lauréats.

Une réunion d'accueil des nouveaux habitants sera organisée à la rentrée.

Du fait des travaux de mise au gabarit du pont de l'autoroute de Gevrey-Chambertin et de l'interdiction de circulation sur la RD 31, une déviation sera mise en place. Un courrier sera adressé au Conseil Général pour connaître les horaires et l'itinéraire des bus scolaires compte tenu de ces travaux. Afin de prévoir les retards éventuels dus aux travaux un contact sera pris avec les établissements de destination des élèves transportés.

Un affaissement de la chaussée au niveau du virage de la rue Haute a été constaté. Il est décidé de remédier à ce problème par l'application de la garantie auprès de l'entreprise qui avait réalisé ces travaux de voirie pour le SIVOM.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prestation de service demandée à Domicile Service pendant l'été. Mademoiselle Adeline GEOFFROY aidera ainsi notre employé communal à compter du 29 juillet 2009 et assurera son remplacement pendant ses congés jusqu'au 31 août.

Il est décidé de rappeler au personnel enseignant quelques consignes de sécurité et de bon fonctionnement de l'École pour la rentrée (s'assurer que les ordinateurs soient bien éteints et rangement de la salle informatique pour permettre un ménage efficace).

Il a été constaté que la plantation de haies faite par les écoles a été tondue par l'entreprise chargée de l'entretien des espaces verts. De plus, certains espaces n'ont pas été entretenus ou traités, il s'agit d'une mauvaise jonction entre la personne venue sur place pour définir avec le Maire les tâches à accomplir et le personnel effectuant cette prestation de service. Une lettre leur sera adressée pour leur rappeler le cahier des charges ainsi que pour leur demander réparation du dommage causé aux plantations de l'École. Fabrice LAUNAY disponible jusqu'au 30 juillet se propose pour les accompagner sur le terrain afin de bien sceller les termes du contrat signé conjointement.

Fabrice Launay demande un balayage des rues souillées par les intempéries. Comme le balayage de printemps a été fait en mars, un balayage supplémentaire sera demandé en attendant celui de novembre après la chute des feuilles.

Fabrice LAUNAY porte à la connaissance du Conseil Municipal la réfection effectuée ce jour des passages piétons et des lignes de stop de la commune ; Monsieur le Maire ajoute qu'il a rappelé à la société les points de sécurité et de gêne à la circulation qui n'avaient pas été respectés ni pris en compte au préalable.

Le conseil municipal de rentrée aura lieu le lundi 7 septembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23 heures 35.